



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

1

LUNDI 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi seize décembre, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 12 décembre 2019.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Sébastien GALLET, Bernard MARCELE, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Christine BRUNET, Christelle LECOMTE, Véronique BAUDRY, Stéphane GABUCCI, Sylvain BIRONNEAU.

Absents excusés ayant donné procuration : M. Jean-Louis TERRADE à M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-François DUPONT à M. Stéphane GABUCCI.

Absents : M. Jean-Claude MATHE, Mme Claire GUENVER.

Monsieur Eric VILLETTE a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h05**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	15
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	2
Nombre de conseillers municipaux votants	17

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour modifié adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

FINANCES COMMUNALES

I - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DEQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020 (DETR) POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Vu les articles L 2334-32 et suivants et R 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets pour la programmation 2020 dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) en date du 26 juillet 2019,

Vu la décision du Maire en date du 21 février 2019 portant sur l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification du centre bourg de La Jarne et son parc urbain à la Société SITEA CONSEIL,

Vu les crédits nécessaires inscrits au Budget Primitif 2019 pour les frais d'études inhérents à l'opération, pour un démarrage des travaux prévu en 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'Etat pour l'octroi de la DETR pour l'aménagement du centre bourg de La Jarne au taux de 25 %,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (H.T.)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	784 828,00 €	DETR 2020 (25 %)	210 568,04 €
Honoraires	49 444,16 €	DSIL (10,5 %)	89 965,02 €
Frais de publicité	3 000,00 €	Subvention Conseil départemental revitalisation des centres bourgs (15 %)	125 000,00 €
Relevé topographique	3 000,00 €	Fonds structurants CdA La Rochelle (18 %)	150 000,00 €
Divers et imprévus	2 000,00 €	Fonds propres	266 739,10 €
TOTAL	842 272,16 €	TOTAL	842 272,16 €

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

II - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020 (DSIL) POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Vu les articles L 2334-32 et suivants et R 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets pour la programmation 2020 dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), en annexe de la circulaire portant sur la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en date du 26 juillet 2019,

Vu la décision du Maire en date du 21 février 2019 portant sur l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification du centre bourg de La Jarne et son parc urbain à la Société SITEA CONSEIL,

Vu les crédits nécessaires inscrits au Budget Primitif 2019 pour les frais d'études inhérents à l'opération, pour un démarrage des travaux prévu en 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'Etat pour l'octroi de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité dans le cadre de l'aménagement du centre bourg de La Jarne,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (H.T.)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	288 037,86 €	DETR 2020 (25 %)	77 280,08 €
Honoraires	18 146,39 €	DSIL	89 965,02 €
Frais de publicité	1 101,02 €	Fonds de revitalisation des centres bourgs Conseil départemental	25 000,00 €
Relevé topographique	1 101,02 €	Fonds structurants CdA La Rochelle	55 051,14 €
Divers et imprévus	734,02 €	Fonds propres	61 824,06 €
TOTAL	309 120,31 €	TOTAL	309 120,31 €

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

La séance est levée à **20 heures 20**.

A La Jarne, le 16 décembre 2019,

Le Maire,

 Vincent COPPOLANI



Les délibérations du Conseil municipal du 16 décembre 2019 sont disponibles pour une consultation à la mairie.